

AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

DÉLIBÉRATION N° CA 20-15 DU 11 MAI 2020

Saisissant le comité de bassin sur la modification du 11^e programme d'intervention (2019-2024) mettant en place des mesures d'urgence liées à l'épidémie de COVID 19

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie,

- Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.213-8-1, L.213-9-1 et R. 213-39,
- Vu la Loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,
- Vu le 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau Seine Normandie,
- Vu la délibération n° CA 20-14 approuvant les dispositions transitoires mettant en place des mesures d'urgence liées à l'épidémie de COVID 19,
- Vu le dossier de consultation du conseil d'administration du 6 mai 2020.

DÉLIBÈRE

Article unique

Le conseil d'administration saisit le comité de bassin pour avis sur les propositions de modification du 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau Seine-Normandie suivantes :

Au chapitre « A.1 Epuration des eaux résiduaires urbaines » :

Après la ligne « assainissement – travaux d'urgence » du tableau des niveaux d'aides du b) modalités est ajoutée la ligne suivante :

Assainissement – travaux d'urgence sanitaire pour hygiénisation des boues	S 80 %	Non	1124	
---	--------	-----	------	--

Cette disposition s'applique à toutes les demandes d'aide d'urgence liées à l'état d'urgence sanitaire déposées entre le 2 avril 2020 et le 31 décembre 2020.

La Secrétaire du conseil d'administration
Directrice générale de l'agence
de l'eau Seine-Normandie


Patricia BLANC

Le Président
du conseil d'administration


Michel CADOT